



L'an deux mil vingt-trois le 13 février, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Christel CHAUTEMPS, Hervé DE SAINT SEINE, Richard DELAUME, Michel FOIN, Charles FUCHEY, Xavier PARIAT, Brigitte PORCHEROT, Maxime RESSOUCHE,

Procuration : Sarah BOCKEL donne procuration à Maxime RESSOUCHE, Victorien FRISON donne procuration à Christel CHAUTEMPS, Danielle SERRAVALLE donne procuration à Brigitte PORCHEROT

Excusée : Cécile BLEIN

Secrétaire de séance : Charles FUCHEY

➤ **Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2022.**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

2023-001 : Patrimoine - Rénovation énergétique – Hôtel de Ville - Demande de subventions

Depuis la nouvelle mandature, la Commune de Bèze s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments.

La présente opération concerne la mise en œuvre de travaux d'isolation par le remplacement des fenêtres sur le bâtiment communal Hôtel de Ville Place de Verdun.

L'enveloppe prévisionnelle s'élèverait à environ 45 000 € HT.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'organe délibérant de solliciter les aides financières auprès de l'Etat, du Conseil Départemental Côte d'Or et tout autre organisme utile à cette opération.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à constituer des dossiers de demande de subventions afin de réaliser ces travaux auprès :
 - de l'Etat au titre de la DETR,
 - du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du plan Marshall « village Côte d'Or »,
 - du SICECO – Service public des énergies en Côte d'Or,
 - de tout autre organisme mobilisable dans le cadre de cette opération.
- à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

2023-002 : Voirie communale – Rénovation partielle Chemin de la Croix des Gants – Demande de subventions

La présente opération concerne la rénovation partielle du chemin de la Croix des Gants qui apparaît dans une zone beaucoup plus fréquentée due d'une part, à l'augmentation de la circulation par suite de l'implantation de nouvelles constructions pavillonnaires, Et d'autre part, à son usage récréatif par des habitants et touristes pour découvrir la nature et les paysages Bézois.

De plus, ce chemin de la Croix des Gants qui subit donc un accroissement de la circulation n'a pas été rénové depuis plus de 30 ans et par conséquent est fortement dégradé aujourd'hui.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'organe délibérant de solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental Côte d'Or et tout autre organisme utile à cette opération.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à constituer des dossiers de demande de subventions afin de réaliser ces travaux auprès :
- du Conseil Départemental dans le cadre du plan Marshall dans le dispositif « Voirie communale Côte d'Or »,
- de tout autre organisme mobilisable dans le cadre de cette opération.
- à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Association – demande de subvention

NOM	OBJET	Montant sollicité	Proposition	Décision
Fédération Française Tourisme et Patrimoine Souterrain – FFTS	- rassemble 76 grottes, gouffres et sites préhistoriques français et belges - mutualise le savoir-faire, promeut et défend le patrimoine culturel et naturel - organise et coordonne des commissions favorisant les échanges entre les gestionnaires et conservateurs de patrimoine souterrains	Non chiffré	Défavorable la commune adhère à l'association et verse une cotisation annuelle (pour 2022 : 430 €)	Après consultation, le conseil municipal émet un avis défavorable.

➤ **Informations et questions diverses :**

- Ecole primaire : Très récemment, des parents d'élèves et le président de la COMCOM nous ont informé qu'une classe pourrait fermer à la rentrée de septembre. Le Maire rappelle, que la commune ayant perdu la compétence scolaire en 2017 elle n'a plus les moyens d'agir dans ce domaine. Il précise qu'actuellement, l'effectif du primaire (hors maternelle) est de 52 élèves. Or un recensement non exhaustif de janvier 2023 ; fait apparaître qu'à minima 9 élèves en âge d'être scolarisés sur Bèze dans ces classes vont dans d'autres établissements soit un manque de 17%.
- Sondage auprès des administrés : seulement 28 réponses sur les 350 questionnaires distribués. Les résultats seront publiés dans la prochaine gazette.
- Le broyage des sapins a duré plus longtemps que l'année dernière pour moins de sapins, il a occupé deux agents pendant une journée. Repenser le traitement pour 2024
- Depuis l'installation des nouvelles cages de football, des ballons atterrissent dans des jardins ce qui gênerait les jardiniers. A voir comment cela évolue pour trouver une solution.
- Le curage de la STEP va être réalisé fin février.

- **Présentation du Festival de Bèze 2023 par Romain Sirdey :** après une mise au point sur l'organisation 2022 et des appairages nécessaires, la municipalité autorise l'APSJB à reconduire le festival les 2 et 3 Juin prochain compte tenu du succès en 2022 (1600 spectateurs sur les 2 jours). Les groupes seront communiqués prochainement.

Fin de séance à 21h30

**Le Maire,
Hervé de SAINT-SEINE**

